

<p>COMMUNE DU TOUVET- CONSEIL MUNICIPAL du 13 juin 2014</p> <p>Rapport - Délibération</p> <p>Objet : Divers : Subvention : Développement de la zone d'activité</p>	<p>Réf Adm : Finances/ aménagement</p>
<p>Rapporteur</p>	<p>Laurence Théry</p>

RAPPORT

Madame Laurence Théry, maire de la commune du Touvet, expose le rapport suivant :

Conformément à l'engagement de développer une activité économique au Touvet, et compte tenu des demandes d'acheteurs de terrains et des acquisitions en cours, le tènement cadastré XXX, dite ZA du Bresson de la rue de Prépointin au terrain des Arguilles, nécessite un aménagement.

Ainsi dans la perspective de réalisation de travaux, il convient de demander des subventions aux financeurs potentiels :

- La Région Rhône-Alpes au titre du droit commun et du contrat de développement durable Rhône-Alpes
- Le Conseil Général au titre de la dotation territoriale
- L'Etat, représenté par la Direction Départementale des Territoires, au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

Etat : dot territoriale

Je vous remercie de bien vouloir statuer.

Et en conséquence, je vous propose d'adopter la délibération suivante.

DELIBERATION

Après avoir entendu le rapport de Madame Laurence Théry, maire de la commune du Touvet,

Le Conseil municipal

AUTORISE le maire à faire toute demande de subvention dans le cadre du développement de la zone d'activité

Le Maire

Laurence Théry